

Facturation des frais de ramonage : faut-il y mettre de l'ordre ?

Alain Schweingruber (PLR)

Alain Schweingruber (PLR)

Co-signataires

- André Henzelin (PLR)
- Alain Lachat (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Gabriel Voirol (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Michel Etique (PLR)
- Damien Paratte (PLR)
- Aline Nicoulin (PLR)
- Alain Bohlinger (PLR)

Intervention déposée officiellement le 28 août 2020

Documents annexés

- qe3325.pdf

Question écrite n° 3325

Facturation des frais de ramonage : faut-il y mettre de l'ordre ?

Certains propriétaires de Haute-Sorne ont eu un litige avec leur nouveau ramoneur.

D'aucuns ont reçu des factures qui étaient largement supérieures à celles qui leur étaient délivrées antérieurement.

Ceux qui se sont opposés à la dernière facturation reçue ont obtenu gain de cause auprès de l'ECA Jura, qui a constaté que les factures délivrées n'étaient pas conformes et étaient surfaites. D'autres n'ont pas fait d'opposition et ont payé (indûment) la nouvelle facture qui leur était remise.

Le tarif des ramoneurs dans le canton du Jura est très réglementé et il apparaît fort curieux que des frais de ramonage puissent différer d'un ramoneur à l'autre. Sans doute y a-t-il lieu de « faire le ménage », l'Administration cantonale étant compétente pour légiférer à ce sujet (Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels : RSJU 871.11).

Le Gouvernement est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

1. **A-t-il connaissance du fait que, depuis peu, un ramoneur produit des factures surfaites et infondées, y compris des frais de rappels eux-mêmes surfaites et injustifiés ?**
2. **Dans la négative, peut-il s'enquérir du cas auprès de l'ECA Jura ?**
3. **Le Gouvernement est-il le cas échéant prêt à intervenir également auprès de l'ECA Jura afin qu'il permette aux personnes qui n'ont pas fait opposition aux factures de ramonage de récupérer l'argent versé indûment ?**

Delémont, le 28 août 2020

Au nom du Groupe PLR :

Alain Schweingruber

Présidence:

Secrétaire-caissier:

Alain Lachat, Le Montillat 100, 2953 Fregiécourt - 032 462 27 49 ou 079 219 54 58
Pascal Haenni, Champ-de-Val 20, 2802 Develier - 032 422 27 31 ou 078 803 34 35

